

Image not found or type unknown



## Peut-on réactualiser avance sur hoirie?

Par **Marie popins**, le **08/01/2021** à **12:26**

Ayant reçu une avance sur hoirie de 50000€ de la part de ma mère, lors de mon divorce, cette somme peut-elle être réactualisée, ma mère étant décédée 25 ans après. Cette somme je l'ai donnée à mon ex pour qu'il quitte la maison, celle-ci étant complètement payée. Merci pour votre réponse.